

LA PROCEDURE D'ACQUISITIONS FONCIERES

La réalisation d'un projet de mise à 2x2 voies d'une route nationale existante, comme la RN164 à Plémet, nécessite inévitablement l'acquisition d'emprises foncières. De telles acquisitions se font la plupart du temps à l'amiable mais peuvent aussi parfois nécessiter de recourir à la procédure de l'expropriation pour cause d'utilité publique. Ces démarches foncières commencent par une phase administrative puis, en cas d'absence d'accord amiable, par une phase judiciaire.

La phase administrative correspond aux enquêtes dites « parcelaires », qui permettent d'informer les propriétaires concernés par les acquisitions foncières nécessaires à la construction des aménagements. C'est aussi l'occasion pour le public de faire part de ses éventuelles remarques sur les emprises du projet. Dans le cadre du projet de mise à 2x2 voies de la RN164 à Plémet, deux enquêtes ont été organisées : une première en juin 2019 puis une seconde en octobre 2020.

À la suite de ces enquêtes, les acquisitions à l'amiable peuvent débuter. Elles sont toujours privilégiées par le maître d'ouvrage. Le prix d'achat est évalué préalablement par la Direction régionale des finances publiques (DRFIP). En cas d'accord, une promesse de vente unilatérale est signée par le vendeur et visée par la DREAL. L'acte de vente est ensuite signé : il engage l'acheteur, à savoir l'État, à procéder au versement de la somme due. Ces démarches d'acquisition sont

longues : en moyenne, il faut compter entre 1 an et 1 an et demi de délai entre la signature de la promesse de vente par le vendeur et le versement des indemnités.

En cas d'échec de l'acquisition à l'amiable, la phase judiciaire s'ouvre. Le maître d'ouvrage peut alors saisir le juge de l'expropriation qui prononce une ordonnance d'expropriation. Celle-ci a pour effet de transférer juridiquement la propriété du bien et les droits réels immobiliers (usufruit, servitude...) de l'exproprié à la personne publique. Tant qu'il n'a pas été indemnisé par la personne publique, l'exproprié conserve la jouissance du bien. Des négociations à l'amiable sont toujours possibles pendant cette phase mais, en l'absence d'accord amiable, le juge de l'expropriation fixera une indemnité en fonction des éléments transmis par les deux parties.



LAURENT HEITZ,

Responsable foncier-procédures,
DREAL Bretagne

« Nous sommes régulièrement contactés par les vendeurs et exploitants afin de connaître les délais de paiement, qui peuvent paraître longs. Nous sommes bien conscients de ces désagréments mais ces délais sont souvent incompressibles, et sont parfois rallongés du fait d'un grand nombre d'intervenants au niveau du processus d'établissement, de contrôle et de traitement des actes. »

POINT SUR L'AVANCÉE DES SECTIONS CENTRE ET OUEST

Les procédures et les échanges avec le territoire se poursuivent en vue du démarrage des travaux de la section Centre en fin d'année 2021 et de la section Ouest en fin d'année 2022. Les collectivités locales ont fait le choix de ne pas réaliser de franchissement agricole à Bos Josselin mais de privilégier l'aménagement des voiries communales avoisinantes. Les études de conception détaillées de l'ouvrage routier et de ses dépendances sont par ailleurs en cours de finalisation. Les négociations foncières se

poursuivent pour acquérir les emprises nécessaires à la réalisation des aménagements. À l'automne débutera la phase de préparation des démolitions des bâtiments acquis par la DREAL. Les différents concessionnaires concernés entreprendront le déplacement des réseaux interceptés par les aménagements. Le marché public de travaux de la section Centre est actuellement en cours de passation afin de sélectionner les entreprises en charge du chantier.

LES ACTEURS ET LE FINANCEMENT

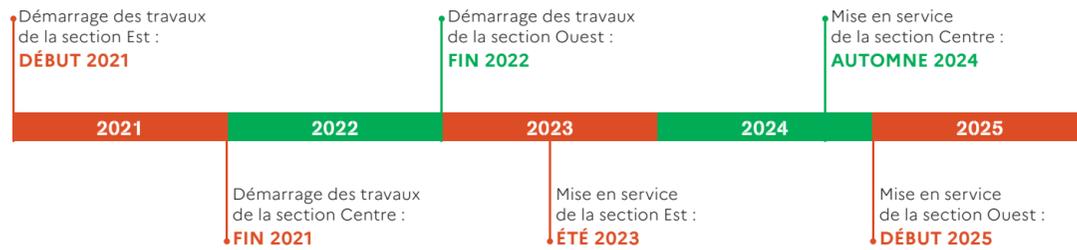
L'État est maître d'ouvrage des travaux de mise à 2x2 voies de la RN164. Le montant de l'opération de Plémet inscrit au Contrat de Plan État-Région (CPER) 2015-2020 est de 50 millions d'euros. Il est co-financé par l'État et la Région Bretagne. La maîtrise d'œuvre est assurée par la Direction interdépartementale des routes Ouest.

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE
Liberté
Égalité
Fraternité
50%



Région BRETAGNE
50%

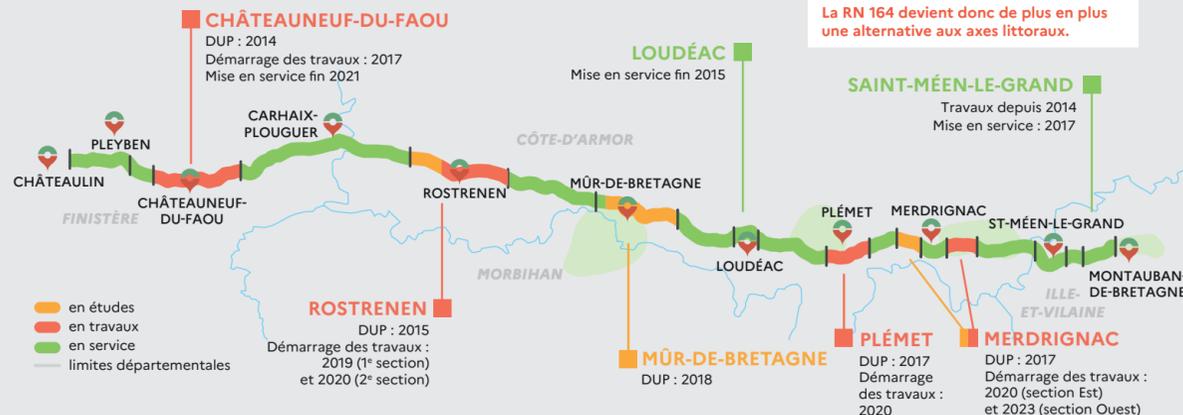
LE CALENDRIER DES TRAVAUX



MAI 2021
Juillet 2021

RN164 UN AMÉNAGEMENT AU SERVICE DES TERRITOIRES DU CENTRE-BRETAGNE

» L'opération de mise à 2x2 voies de la RN164 est un projet structurant pour la Bretagne et l'attractivité des territoires traversés. Elle est divisée en plusieurs tronçons. Certains sont à l'étude, d'autres en travaux ou déjà mis en service. Les travaux s'accroissent avec 32 km de chantiers en cours en 2021 à Châteauneuf-du-Faou, Rostrenen, Merdrignac et Plémet.



La mise à 2 x 2 voies complète représente un gain de temps de :



La RN 164 devient donc de plus en plus une alternative aux axes littoraux.



À LA UNE

COUP D'ENVOI DES TRAVAUX DE LA SECTION EST !

Opération de déboisement/défrichement le long de la RN164 à proximité du Ninian

» Depuis un an, le projet a franchi de nombreuses étapes administratives. L'arrêté d'autorisation environnementale a notamment été obtenu en janvier 2021. Une deuxième enquête parcelaire s'est également déroulée en fin d'année dernière pour déterminer les emprises complémentaires à acquérir par l'État afin d'assurer le désenclavement d'une parcelle agricole. L'ensemble de ces procédures a permis au projet de mise à 2x2 voies de la RN164 à Plémet d'entrer dans sa phase opérationnelle cette année, avec le démarrage des travaux au niveau de la section Est.

Dès février 2021, les entreprises sont intervenues sur le terrain, au niveau de la section Est, afin de procéder aux travaux préparatoires (déboisements et défrichements). Les travaux d'infrastructure routière à proprement parler vont donc pouvoir commencer cet été. Ils commenceront par la réalisation des terrassements puis par la construction des différents ouvrages d'art prévus (rétablissement de la voie communale par un tunnel au niveau des hameaux du Val et du Clos Aubin et rétablissement du cours d'eau du Ninian par un passage inférieur grande faune). S'agissant de la mise à 2x2 voies d'une route existante par élargissement de la plateforme, le trafic sera maintenu sur la RN164 durant le chantier.

Découvrez dans cette nouvelle lettre d'information l'actualité du projet et le détail des travaux à venir.

INFORMEZ-VOUS SUR LE PROJET

Pour suivre les étapes du projet d'aménagement de la RN164 - Secteur de Plémet, rendez-vous sur le site de la DREAL Bretagne : www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr (onglet « Infrastructures, sécurité, transports »)
Pour nous contacter : ist.dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr - Téléphone : 02 99 33 44 82

